

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 11 Septembre 2014 à 19 h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Acquisition parcelle A 1 appartenant au CMSEA
- Echanges commune/indivision HILAIRE
- Convention avec la SEERC pour la facturation de l'eau et de l'assainissement
- Affouage 2014
- Décisions modificatives
- Modification du tableau des effectifs
- Demandes de subventions pour l'acquisition de matériel informatique et bureautique
- Reprise de matériel
- Participation au Fonds de solidarité pour le Logement 2014 du Conseil Général

Val-des-Prés, le 4 Septembre 2014

Le Maire, Jean-Michel REYMOND



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2014

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

### Acquisition parcelle A 1 appartenant au CMSEA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'acquérir la parcelle A 1 appartenant au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes, avec les parcelles E 857 et E1250, formant le centre ELAN, au prix de 280.000 €,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### Echanges commune/indivision HILAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : MM. Thierry AIMARD, Emile ROMAN)

- approuve l'échange sans soulte des parcelles communales A 50, D 312 et D 812 d'une superficie totale de 3805 m<sup>2</sup> contre les parcelles D410, 411, 418, 419, 426, 438 et 444 d'une superficie totale de 3755 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision HILAIRE Emile,
- décide que les frais de notaire seront pris en charge par la commune,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### Convention avec la SEERC pour la facturation de l'eau et de l'assainissement

Délibération rapportée, dans l'attente de précisions de la SEERC.

### Affouage 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'affecter au partage en nature entre les affouagistes, pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, la parcelle 92 et en demande délivrance à l'ONF,
- décide de partager les bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent, à savoir : MM. Bernard VACHET, Thomas ASCHETTINO, Aldo DOLCI, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L-145.1 du Code Forestier

- sollicite une dérogation pour pouvoir acquérir le matériel avant d'obtenir les arrêtés de subventions,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **Reprise des charges bureautiques**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer à 1200 € TTC le montant à facturer à la société REX-ROTARY pour la reprise des charges bureautiques.

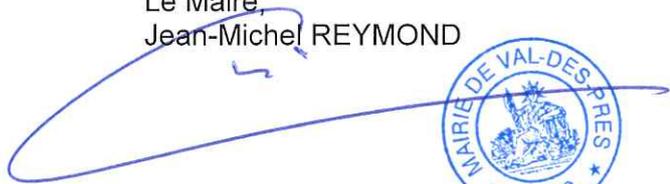
### **Participation au Fonds de solidarité pour le Logement 2014 du Conseil Général**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler pour 2014 sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées, à hauteur de 0,35 € par habitant, soit 196,70 €,
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général des Hautes-Alpes pour 2014.

Fait à Val-des-Prés, le 18 Septembre 2014

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRÉS**

**Séance du 11 Septembre 2014**

REÇU LE

16 SEP. 2014

SOUS-PREFECTURE  
DE BRIANÇON

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

4 Septembre 2014

Date d'affichage :

4 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le onze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Acquisition parcelle A 1 appartenant au CMSEA

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 6 novembre 2013 et du 27 mai 2014 relatives à l'acquisition du centre ELAN appartenant au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes, au prix de 280.000 €. Il informe que le CMSEA est prêt à céder également la parcelle A 1 d'une superficie de 12 ha 12 a sans modification du prix, cette parcelle étant le dernier bien qu'il possède à Val-des-Prés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'acquérir la parcelle A 1 appartenant au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes, avec les parcelles E 857 et E1250, formant le centre ELAN, au prix de 280.000 €,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 11 Septembre 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

4 Septembre 2014

Date d'affichage :

4 Septembre 2014



L'an deux mil quatorze et le onze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Echanges commune/indivision HILAIRE Emile

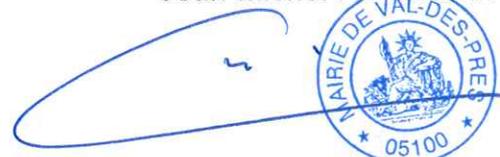
Monsieur le Maire expose l'intérêt de se porter acquéreur des parcelles D410, 411, 418, 419, 426, 438 et 444 d'une superficie totale de 3755 m<sup>2</sup> situées à proximité ou dans le périmètre du camping du Rosier, appartenant aux membres de l'indivision HILAIRE Emile, qui acceptent un échange contre les parcelles communales A 50, D 312 et D 812 d'une superficie totale de 3805 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : MM. Thierry AIMARD, Emile ROMAN)

- approuve l'échange sans soulte des parcelles communales A 50, D 312 et D 812 d'une superficie totale de 3805 m<sup>2</sup> contre les parcelles D410, 411, 418, 419, 426, 438 et 444 d'une superficie totale de 3755 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision HILAIRE Emile,
- décide que les frais de notaire seront pris en charge par la commune,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 11 Septembre 2014**



Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

4 Septembre 2014

Date d'affichage :

4 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le onze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Affouage 2014

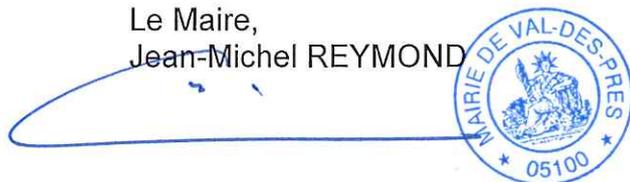
Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir, pour les besoins ruraux ou domestiques des affouagistes de la commune, la délivrance en nature pour l'année 2014 d'une coupe de la forêt communale désignée parcelle 92 pour tous les habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'affecter au partage en nature entre les affouagistes, pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, la parcelle 92 et en demande délivrance à l'ONF,
- décide de partager les bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent, à savoir : MM. Bernard VACHET, Thomas ASCHETTINO, Aldo DOLCI, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L-145.1 du Code Forestier
- fixe le délai d'exploitation de leur lot par les affouagistes au 30 septembre 2015, faute de quoi ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent,
- décide que le mode de partage de l'affouage sera fait conformément au Code Forestier, de la manière suivante : un lot par feu, domicile fixe et réel dans la commune,
- fixe le montant de la taxe d'affouage mise à la charge des affouagistes à 30 € par lot.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 11 Septembre 2014**

REÇU LE

16 SEP. 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

SOUS-PREFECTURE

Date de la convocation :

4 Septembre 2014

Date d'affichage : DE BRIANCON

4 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le onze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Décisions modificatives n° 2

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif du budget général, compte tenu des éléments comptables connus à ce jour. Par ailleurs il rappelle la délibération du 27 mai 2014 relative à l'attribution d'une subvention de 500 € pour le Pôle d'Excellence Sportive et informe qu'il est possible de baisser du même montant la subvention pour le voyage scolaire, le nombre d'élèves étant moins élevé que prévu.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

**Budget général :**

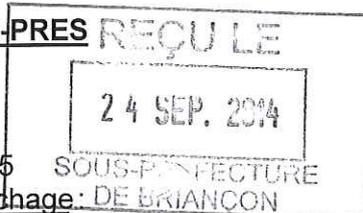
|   | Dépenses     | Recettes |
|---|--------------|----------|
| <b>Section d'investissement :</b>             |              |          |
| 2183-107 : Immo. Matériel de bureau et inform | - 8.200,00 € |          |
| 2312-160 : Immo. Terrains (digue La Ruine)    | + 8.200,00 € |          |
| <b>Section de fonctionnement :</b>            |              |          |
| 6574 : Subv coopérative scolaire voyage école | - 500,00 €   |          |
| 6574 : Subv Pôle d'Excellence Sportive        | + 500,00 €   |          |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 11 Septembre 2014**



Nombre de Conseillers :  
en exercice : 15  
Date de la convocation :  
4 Septembre 2014

présents : 14

votants : 15

Date d'affichage :  
4 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le onze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 4 janvier 2012, du 10 avril 2013 et du 15 janvier 2014 relatives aux effectifs du personnel communal et expose qu'il y a lieu de modifier le nombre des agents techniques affectés au temps péri-scolaire ainsi que leur durée de travail compte tenu de l'aménagement des rythmes scolaires et de la délégation du ménage à une société privée.

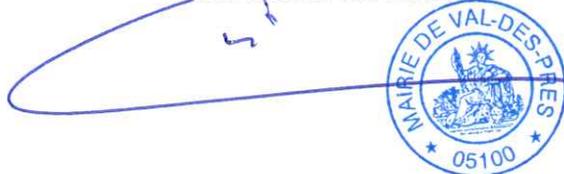
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial pour le ménage,
- la modification de la durée de travail des deux postes d'adjoints techniques territoriaux affectés au temps péri-scolaire, soit un poste à 17 h 15 mn hebdomadaires pour la surveillance de la cantine et de la garderie et un poste à 11 h 17 mn hebdomadaires pour la surveillance de la cantine,
- le niveau de recrutement des deux adjoints techniques affectés au temps péri-scolaire, à l'échelle 3, échelon 1, et leur rémunération à l'indice brut 330, et l'indice majoré 316,
- le tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> septembre 2014, comme suit :

| CADRES D'EMPLOIS                     | GRADE   | TEMPS DE TRAVAIL              | NOMBRE |
|--------------------------------------|---|-------------------------------|--------|
| <b><u>Filière administrative</u></b> |   |                               |        |
| - Attaché                            | - Attaché                                     | 35 h/hebdomadaires            | 1      |
| - Adjoint administratif              | - Adjoint administratif 1 <sup>è</sup> classe | 30 h/hebdomadaires            | 1      |
| <b><u>Filière technique :</u></b>    |   |                               |        |
| - Adjoint technique                  | - Adjoint technique 2 <sup>è</sup> classe     | 35 h/hebdomadaires            | 2      |
|                                      | - Adjoint technique 2 <sup>è</sup> classe     | cantine/garderie =17h15mn/heb | 1      |
|                                      |   | cantine =11h17mn/heb          | 1      |
| <b><u>Filière culturelle :</u></b>   |   |                               |        |
| - Adjoint du patrimoine              | - Adjoint du patrimoine 1 <sup>è</sup> classe | 35 h/hebdomadaires            | 1      |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ansusdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 11 Septembre 2014**



Nombre de Conseillers :  
en exercice : 15  
Date de la convocation :  
4 Septembre 2014

présents : 14

votants : 15

Date d'affichage : DE BRIANÇON  
4 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le onze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Demandes de subventions pour l'acquisition de matériel informatique et bureautique

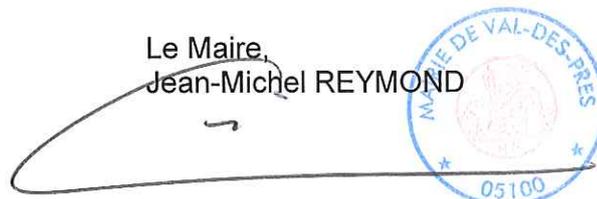
Monsieur le Maire expose que de nouvelles méthodes de travail administratif avec la dématérialisation des documents pour le contrôle de légalité de la Préfecture et pour le transfert de la comptabilité à la trésorerie vont prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qu'il convient d'acquérir du matériel informatique et bureautique performant et sécurisé : ordinateurs, copieurs numériques, logiciels adaptés, serveur, sauvegarde et vidéoprojecteur. Le coût de cet équipement s'élève à 33.970,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de faire l'acquisition de matériel informatique et bureautique pour un montant de 33.970 € H.T auprès de la société REX-ROTARY,
- sollicite les subventions les plus élevées possibles du Conseil Régional au titre du FSL et de la Communauté de Communes du Briançonnais au titre du Fonds de concours 2014,
- arrête le plan de financement suivant :
  - Coût HT du matériel : ..... 33.970,00 €
  - Subvention FSL du Conseil Régional : ..... 15.000,00 €
  - Fonds de concours de la CCB : ..... 9.000,00 €
  - Autofinancement de la Commune : ..... 9.970,00 €
- sollicite une dérogation pour pouvoir acquérir le matériel avant d'obtenir les arrêtés de subventions,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 11 Septembre 2014**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 15  
Date de la convocation :  
4 Septembre 2014

présents : 14

votants : 15  
Date d'affichage  
4 Septembre 2014



L'an deux mil quatorze et le onze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Reprise des charges bureautiques

Monsieur le Maire informe qu'il convient de fixer le montant des charges bureautiques à facturer à la société REX-ROTARY qui équipe la Mairie en matériel informatique et bureautique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer à 1200 € TTC le montant à facturer à la société REX-ROTARY pour la reprise des charges bureautiques.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 11 Septembre 2014**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :  
4 Septembre 2014

Date d'affichage :  
4 Septembre 2014



L'an deux mil quatorze et le onze Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Participation au Fonds de solidarité pour le Logement 2014 du Conseil Général

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Val-des-Prés, comme 102 autres communes du département, a contribué en 2013 au Fonds de Solidarité pour le Logement, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées. Il demande au Conseil Municipal de renouveler cette contribution pour 2014. Elle est fixée à 0,35 € par habitant, soit 196,70 € pour 562 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- décide de renouveler pour 2014 sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées, à hauteur de 0,35 € par habitant, soit 196,70 €,
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général des Hautes-Alpes pour 2014.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

